

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

9 octobre 2008

L'APCM DEMANDE CINQ MESURES D'URGENCE POUR SOUTENIR L'ACTIVITE DES ENTREPRISES ARTISANALES

L'APCM, à un moment où l'économie mondiale et notamment française est très perturbée, demande au gouvernement de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir l'activité des entreprises artisanales qui, pour l'instant, ne sont pas concernées par les différents plans annoncés.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) se mobilise dans le soutien des entreprises artisanales qui rencontreraient des difficultés de trésorerie et demande aux réseaux bancaires le traitement accéléré des cas expertisés par les CMA.

- Abondement par Oséo de crédits complémentaires aux sociétés de caution mutuelle, des liquidités et des fonds propres de l'artisanat, afin qu'elles soient en mesure de fournir aux banques les garanties qu'elles demanderont, afin que les artisans obtiennent les crédits nécessaires pour leur développement ;
- donner la possibilité pour nos entreprises qui font des bénéfices de les réinvestir, sans que les prélèvements fiscaux et sociaux soient confiscatoires. Il faut obtenir la mise en place à minima de provisions pour investissement si l'on ne peut avoir une simple taxation à 15 % ;
- remboursement accéléré des crédits de TVA non imputables pour améliorer la trésorerie;
- application anticipée de la loi LME sur les paiements à 30 jours ;
- remise en place des prêts bonifiés qui, pendant de nombreuses années ont montré leur efficacité dans l'accompagnement des investissements de nos entreprises. Ces investissements, comme nos entreprises, sont à taille humaine. Les aider, c'est presque à coup sûr réussir sans mettre en péril l'économie mondiale.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat annonce sa forte mobilisation pour sensibiliser, détecter, prévenir et accompagner les entreprises artisanales susceptibles de connaître des difficultés de trésorerie et procéderont, si nécessaire, au montage de dossiers financiers.

L'APCM demande aux réseaux bancaires de traiter prioritairement les entreprises ayant fait l'objet d'une expertise et d'un accompagnement de la part des chambres de métiers et de l'artisanat.

Contact

Elisabeth de Dieuleveult

01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00

dieuleveult@apcm.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) - 12, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48 – [http : //www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)